

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 24 juin 2020	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(a)	29 janv. 2020	29 janv. 2020
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(b)	26 juin 2020	24 juin 2020

Commentaires généraux
La nouvelle employée s'est inscrite à la formation du CCNB par correspondance, elle débute en septembre 2020.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date
Le 24 juin 2020

original signé par
Jennifer Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date
Le 24 juin 2020